

Le mot de la secrétaire

Cher(e)s adhérent(e)s retraités,

Comme vous le savez, le Congrès de notre syndicat va se tenir la première semaine d'octobre. C'est l'occasion de renouveler nos instances et celle qui nous concerne la Commission Permanente des Retraités.

La composition de cette Commission se doit d'être un mixte entre les régions, les statuts professionnels, mais aussi favoriser les postulants qui sont le moins éloignés de la cessation d'activité. Elle devra aussi comprendre des militants engagés ou qu'ils l'ont été précédemment.

Le nombre de participants ne devra pas excéder la douzaine de membres. Les réunions se déroulent à Paris, au siège du syndicat, trois ou quatre fois par an. Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle et future, elles pourront se dérouler en présentiel et ou en virtuel.

Si vous envisagez de venir nous rejoindre et de faire partie de cette Commission, si vous souhaitez renouveler votre mandat, je vous invite à me faire parvenir dans les meilleurs délais, votre lettre de candidature.

J'envisage de clôturer les inscriptions fin juillet, avant la période estivale. Pour mémoire, l'élection du Secrétaire de la CPP Retraités se concrétise au Congrès, parmi les membres de la CPP ayant fait acte de candidature et postulant comme Secrétaire.

Je reste à disposition pour toutes précisions.

Annie Szufa, Secrétaire de la CPP Retraités



Résultats 2020 de l'Agirc-Arrco

Une situation financière solide pour préparer l'avenir

Paris, 16 mars 2021

Suite aux conséquences de la crise sanitaire, l'Agirc-Arrco enregistre un résultat¹ global en déficit de -4,8 milliards pour l'exercice 2020. La solidité financière du régime, qui était excédentaire en 2019 et qui a géré efficacement ses réserves face à la crise, permet à l'Agirc-Arrco d'assurer son rôle économique et social et de préparer l'avenir avec sérénité.

Face à une situation inédite, un pilotage robuste

Le résultat technique de l'Agirc-Arrco en 2020, c'est-à-dire la différence entre les ressources et les charges du régime² (hors produits financiers) s'élève à **-6 milliards d'euros**. La situation déficitaire de l'Agirc-Arrco comme des autres régimes de retraite, est inédite par son ampleur et liée à la conjoncture. Elle s'explique par le recours massif à l'activité partielle pour plus de 40% des salariés et le report de cotisations pour une partie des entreprises. L'amélioration constante du résultat technique de l'Agirc-Arrco ces dernières années, du fait notamment de l'efficacité des mesures de pilotage des partenaires sociaux, avait conduit au retour à une situation excédentaire du régime en 2019 (+200 millions d'euros).

Pour couvrir le déficit de trésorerie exceptionnel de l'année 2020, l'Agirc-Arrco a utilisé ses réserves de financement. A la clôture de l'exercice, le total des réserves disponibles détenues par l'Agirc-Arrco s'élève désormais à plus de 61 milliards d'euros³, en baisse de 4 milliards d'euros par rapport à 2019. La gestion des réserves a permis de dégager des produits financiers comptables d'un montant de 1,2 milliard d'euros qui viennent améliorer le résultat global du régime.

L'Agirc-Arrco n'a pas eu besoin d'emprunter durant cette période difficile et le régime affiche zéro euro de dette.

Après intégration du résultat financier, l'Agirc-Arrco enregistre un résultat global déficitaire de **-4,8 milliards d'euros en 2020**.

Des bases solides pour préparer l'avenir

La solidité financière de l'Agirc-Arrco lui permet de poursuivre son ambition autour de deux axes majeurs. D'une part, la simplification de l'accès à l'information, aux services ainsi que le développement du conseil et de l'accompagnement des assurés – salariés, entreprises et retraités. Ce premier axe est mené en coopération avec les autres régimes de retraite.

D'autre part, la poursuite de la transformation de son système d'information pour accroître la performance des outils de gestion, conçus en interopérabilité avec les autres régimes. L'Agirc-Arrco entend ainsi contribuer au développement du système de retraite de demain.

En avance sur la trajectoire de réduction des coûts de gestion fixée par les partenaires sociaux, le régime a réalisé en 8 ans un plan d'économie de 700 millions d'euros. Cette réduction est due en particulier au vaste programme de convergence des systèmes d'information qui a permis de fusionner 66 systèmes en un seul, selon un calendrier et un financement maîtrisés.

« Fort d'une situation financière solide et d'une gestion saine de ses ressources, l'Agirc-Arrco reste malgré cette situation exceptionnelle un modèle de robustesse et de performance, tourné avec ses équipes vers l'amélioration du service aux assurés et l'efficacité de sa gestion », conclut François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco.

VENDREDI 19 FÉVRIER 2021

Le système suédois des retraites essuie de vives critiques

Depuis la réforme de 1994, érigée comme modèle en France, le montant des pensions du régime général a baissé

Le froid glacial de ce début d'année et la pandémie de coronavirus ont eu raison de leur détermination. Mais les militantes de l'association Tantpatrullen – « la patrouille des bonnes femmes », en français – l'assurent : dès que les beaux jours reviendront, elles manifesteront de nouveau, tous les jeudis matin, devant le Parlement, à Stockholm, comme elles le font depuis cinq ans, pour exiger une réforme du système des retraites.

Fin janvier, l'Institut suédois de la statistique (SCB) a publié ses derniers chiffres sur l'évolution des revenus dans le pays. Pour la première fois, plus de 15 % des Suédois se retrouvent au-dessous du seuil de pauvreté, avec des ressources inférieures à 60 % du revenu médian. Un groupe en particulier se distingue : les femmes seules de plus de 80 ans, dont désormais 42 % ont basculé dans la pauvreté.

Les statistiques couvraient l'année 2019. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée, selon l'énergi-

que septuagénaire Birgitta Sevefjord, cofondatrice de Tantpatrullen. Elle blâme le système des retraites, érigé comme modèle en France, dont elle affirme qu'il est sous-financé et inégalitaire : « C'est un système qui privilégie les hommes, en bonne santé, éduqués, ayant de hauts salaires et capables de travailler pendant au moins quarante ans. »

La réforme date de 1994. La Suède passe d'un système par répartition, où le niveau des pensions est indexé sur les quinze meilleures années, à un régime universel, où chaque couronne cotisée ouvre les mêmes droits. L'âge légal de départ à la retraite a été supprimé : en théorie, les Suédois peuvent arrêter de travailler à partir de 61 ans, même s'ils ne peuvent toucher le niveau minimum garanti et certaines aides au logement qu'à partir de 65 ans.

« Quand le système a été mis en place, le législateur pensait que les Suédois décideraient de travailler plus longtemps pour accroître leur pension et améliorer leur situation financière », explique Ole Settergren, analyste en chef à Pensions-

« Le système privilégie les hommes, en bonne santé, éduqués, ayant de hauts salaires... »

BIRGITTA SEVEFJORD

cofondatrice de l'association Tantpatrullen

myndigheten, l'Agence des retraites. Force est de constater que cela n'a pas fonctionné : trente ans plus tard, les Suédois partent toujours à 64,5 ans.

Sauf que, entre-temps, l'espérance de vie a augmenté plus rapidement que prévu. Résultat : « le capital amassé doit être partagé sur plus d'années », résume Hakan Svardman, chargé de la politique sociale auprès de Forena, le syndicat des salariés de la finance et des assurances, qui a publié un rapport sur l'évolution des retraites. Hakan Svardman rappelle

qu'en 1994 on avait promis aux Suédois un système « aussi généreux, ou plus, que le précédent ». Mais, alors que le niveau des pensions, dépendant du régime général, représentait, à l'époque, 61 % du salaire de fin de carrière, il est tombé à 47 % pour les personnes nées en 1952. Cette baisse est compensée par la part croissante de la pension professionnelle, financée par l'employeur et régulée par les accords collectifs, qui permet aux Suédois de percevoir, en moyenne, 76 % de ce qu'ils gagnaient avant de quitter leur emploi (contre 86 % en 2003).

Du moins pour ceux qui bénéficient de cette pension « complémentaire ». Car si 90 % des salariés y ont droit, environ 450 000 – comme les autoentrepreneurs – en sont dépourvus. Par ailleurs, les employés à temps partiel – très majoritairement des femmes – n'en touchent qu'une partie. Et c'est sans compter les différences, en fonction des accords collectifs, qui déterminent le niveau des cotisations patronales.

Dans ce système, les femmes sont les grandes perdantes, af-

firme Birgitta Sevefjord : « Elles travaillent dans des professions moins bien rémunérées que celles des hommes et s'arrêtent plus souvent pour s'occuper d'un parent ou d'un enfant malade. Elles sont aussi majoritaires dans des professions telles que les soins aux personnes âgées, où il est souvent difficile, physiquement et psychologiquement, de continuer à travailler au-delà de 65 ans. »

Des partis politiques divisés

Selon le bureau des statistiques, les Suédoises pouvaient compter, en 2019, sur une pension moyenne de 12 500 couronnes (1 250 euros), contre 17 000 couronnes pour les hommes, soit 27 % de moins. Or, constate Christina Tallberg, présidente de l'association des retraités PRO, « beaucoup de ces femmes vivent en couple avec des hommes, parfois plus âgés qu'elles, et se retrouvent, à leur mort, dans une très grande précarité ».

De nombreuses organisations en Suède plaident pour augmenter les cotisations du système des retraites. Début février, le ministre

de la sécurité sociale, Ardalan Shekarabi, a reconnu qu'« il n'était pas prévu que les pensions soient si basses (...), quand le système a été mis en place dans les années 1990 ». Mais les partis politiques sont divisés sur la marche à suivre.

En attendant, le gouvernement, composé des Verts et des sociaux-démocrates, a annoncé, en septembre 2020, qu'il allait verser jusqu'à 600 couronnes brut par mois aux retraités. Surprise : ceux-ci viennent de découvrir qu'ils ne toucheraient pas ce bonus avant septembre 2021, et qu'il ne serait alloué dans son intégralité qu'aux personnes touchant 11 000 à 14 000 couronnes par mois. Une bonne partie des retraités devra se contenter de quelques dizaines de couronnes.

A Pensionsmyndigheten, Ole Settergren y voit, lui, une « remise en question fondamentale du système de retraite suédois », dont il rappelle qu'il était conçu pour être totalement indépendant du budget de l'Etat. Pour lui, une seule solution : « Les Suédois doivent travailler plus longtemps. » ■

MALMÖ (SUÈDE) -
correspondante régionale

ANNE-FRANÇOISE HIVERT

RETRAITE : 1 503 EUROS DE PENSION EN MOYENNE

Si certains envisagent de faire payer aux retraités une partie de la facture de la crise sanitaire, la réalité des chiffres montre que cela ne sera pas si simple. Le montant de la pension brute moyenne se situait fin 2019 à 1 503 euros brut par mois, soit 1 393 euros net, selon les derniers chiffres publiés par la Dress dans son étude annuelle sur « Les retraités et les retraites ».

La pension brute affiche ainsi une diminution de 1,1% en euros constants entre fin 2018 et fin 2019, du fait notamment d'une revalorisation inférieure à l'inflation. En outre, pour la première fois, en 2019, les nouveaux retraités du privé se sont vu appliquer le malus mis en place sur les pensions complémentaires Agirc-Arrco. Résultat, environ la moitié des retraités concernés ont subi une minoration de 10% de leur pension, et ce sur une période de trois ans.

Quant au nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse, il a augmenté de 5,9% en 2019, à la suite du relèvement du barème par le gouvernement. Ainsi, 601 600 personnes bénéficiaient d'une allocation (ASV ou Aspa) leur permettant d'atteindre un minimum de 868 euros par mois pour une personne seule et 1 348 euros pour un couple.

Malgré tout, le niveau de vie médian des retraités demeure légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Surtout, les retraites constituent le premier poste de dépenses de la protection sociale avec 328 milliards d'euros versés en 2019, soit 13,5% du PIB. Elles étaient versées à 16,7 millions de personnes, soit 301 000 personnes de plus en 2019 que l'année précédente.

L'âge moyen de départ à la retraite s'établit à 62 ans et 2 mois. Les femmes sont parties un peu plus tard que les hommes en 2019 : 62 ans et 6 mois contre 61 ans et 11 mois. Cet âge est en progression continue depuis 2010. On part désormais un an et huit mois plus tard, à la suite principalement du relèvement des bornes d'âge issu de la réforme Woerth.

MARIE-CÉCILE RENAULT

La France se prépare-t-elle bien au vieillissement de sa population ?

DÉMOGRAPHIE Une saignée sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. « Le bilan de l'année 2020 reste accablant : l'épidémie de Covid-19 a interrompu 68 000 vies dans notre pays durant cette seule année », déplorent les démographes France Meslé et Gillés Pison de l'Ined (Institut national d'études démographiques). Plus de morts et 17 400 nouveaux nés de moins que l'année précédente. De même, en 2020 « la pandémie a fait perdre 0,5 an d'espérance de vie aux femmes et 0,6 an aux hommes », revenant respectivement à 85,1 et 79,1 ans, a calculé l'Insee.

La réalité est d'autant plus désolante que ces tendances se sont poursuivies au moins jusqu'en avril 2021 où le cap des 100 000 décès dus au coronavirus a été franchi. Il ne faut pourtant pas s'y tromper, le présent ne préjuge en rien de l'avenir. « Ce sera comme à la sortie d'une guerre, les tendances profondes antérieures, qu'il s'agisse de la fécondité ou de la longévité liée fondamentalement aux conditions de santé entre autres, devraient reprendre le dessus », avertit Gilles Pison. Certes la catastrophe de 2020-2021, à la fois sanitaire et sociale, laissera des traces. Quid de la natalité, alors que les « projets familiaux » sont très liés à la conjoncture économique ? Une diminution prolongée des naissances contribuerait alors au vieillissement de la population. Quant à « l'espérance de vie », il faut rappeler qu'elle représente la moyenne d'âge des gens décédés dans l'année et ne constitue nullement une prévision. L'accident de 2020-2021 ne remet donc pas en cause les scénarios antérieurs d'une lente progression à long terme de la longévité considèrent les démographes. Bonne nouvelle, une fois sortis de l'épidémie, les Français peuvent envisager de vivre de plus en plus vieux. Le pays s'y prépare-t-il vraiment ?

LES DEUX CAUSES DU VIEILLISSEMENT

Prenant acte de la surmortalité de l'année passée, François Hommeril, le président de la confédération des cadres CFE-CGC, croit avoir trouvé la parade pour s'opposer à une réforme des retraites : « Toujours on nous ressort le même argument, "l'espérance de vie augmente, donc il faut travailler plus longtemps", cet argument n'existe plus

puisque l'espérance de vie a baissé en France », a-t-il déclaré à BFM Business (2 avril). Le syndicaliste se meprend sur « l'espérance de vie », une photographie de l'année écoulée et non pas une projection de l'avenir contrairement à ce que le mot fait miroiter. « C'est comme sur le périodique parisien, les panneaux électroniques indiquant qu'il faut 10 minutes pour se rendre de la porte d'Orléans à la porte de Bercy, se fondent sur le temps mis par les automobilistes venant d'effectuer le parcours. On suppose qu'il en ira de même pour ceux qui les suivent, mais si un accident survient, ce sera beaucoup plus long ! », explique-t-on à l'Ined. Pour les Français d'aujourd'hui, tout dépendra des conditions effectives de santé et de mortalité dans les années à venir, des progrès de la médecine, des épidémies, etc. Dire que « l'espérance » de vie d'un homme est de 79,1 ans à la naissance aujourd'hui, c'est prendre pour hypothèse que les conditions sanitaires de 2020 se maintiendraient telles quelles ; or, elles peuvent s'améliorer... ou se détériorer ! Soulignons qu'à 60 ans une femme peut s'attendre à vivre encore 27,3 ans, et 87,3 ans au total, plus que « l'espérance de vie » à la naissance. « Pour mesurer le vieillissement de la population, l'un des indicateurs est la part des plus de 65 ans dans la population totale, qui est de 20 % actuellement en France (et était de 11 % en 1945). Le vieillissement peut se manifester de deux façons, "par le bas" (de la pyramide des âges) quand les naissances tendent à être moins nombreuses et par le haut avec l'augmentation de la longévité », rappelle Isabelle Robert-Bobée, chef de la division enquêtes et études démographiques à l'Insee.

Outre le recul de l'espérance de vie en 2020, le phénomène le plus spectaculaire a été le repli des naissances, de 7 % en décembre 2020 sur un an (le premier confinement avait commencé le 17 mars), puis de 13 % en janvier 2021 (par rapport à janvier 2020), et de 5 % en février. « Pour retrouver une chute aussi forte, il faut remonter à septembre et octobre 1975, et à l'extrême fin du baby boom de l'après-guerre », constate Isabelle Robert-Bobée. En plein dans la récession économique du premier choc pétrolier de 1974. La statistique des naissances devient l'un

des meilleurs baromètres du moral des jeunes générations et des femmes en âge de procréer. Il en va aussi de « l'heureuse exception française », l'Hexagone étant un des rares pays européens à avoir encore un « taux fécondité » autour de 2 par femme, assurant le renouvellement des générations, comme le souligne Gilles Pison.

LE COVID PLOMBE LES CAISSES DE RETRAITE

Entre le reflux de la natalité et celui de l'espérance de vie constatés en 2020, il est prématuré de conclure à une accélération ou non du vieillissement. Seule certitude, la pandémie a mis à mal les caisses de retraite. Selon les dernières projections du Conseil d'orientation des retraites (COR) la crise sanitaire a exercé un effet dévastateur sur les besoins de financement, passés de 1,9 milliard d'euros en 2019 à 25,4 milliards en 2020. Les pensions versées ont été maintenues alors que les cotisations perçues ont reculé. Le COR, service rattaché au premier ministre depuis sa création en l'an 2000, note que « la très forte contraction des ressources associées au repli du PIB » (le produit intérieur brut qui a plongé de 8,2 %) n'a pas été « compensée par la faible diminution des dépenses liée à la faible surmortalité des retraités (sic) enregistrée jusqu'à présent ». Voilà qui est dit sans excès de délicatesse !

La part des retraites dans la richesse nationale représentait 14 % du PIB en 2019, pratiquement le record au sein des pays de l'OCDE ; elle atteint désormais 15,2 %. Ce que les experts du COR appellent « l'effet dénominateur » d'un PIB peu de chagrin. Plus inquiétant, le COR reconnaît que la perte vertigineuse de l'an dernier ne sera jamais complètement rattrapée : même en 2035, le PIB d'alors se situera à un niveau inférieur de 2 % à ce qu'il devait être dans les scénarios d'avant Covid. Par ailleurs, quelles que soient les hypothèses d'allongement de la vie, le rapport entre le nombre d'actifs et de retraités continuera inexorablement à se détériorer, passant de 1,7 aujourd'hui à 1,3 à l'horizon 2070.

Fort de ces chiffres qui sont sur la place publique, Bruno Le Maire, en tant que ministre des Finances, est aujourd'hui pratiquement le seul à réclamer à cor à cri « qu'on accepte tous ensemble de travailler plus ».

MARDI 27 Avril 2021

« Dès que la crise économique sera derrière nous, il faudra une réforme des retraites. »

TOUTE L'ÉCONOMIE DOIT SE MOBILISER

Ce serait pourtant une erreur d'imaginer qu'il suffirait de ravauder le système de pensions pour traiter le problème. La solution se jouera bien en amont, comme le reconnaît François Bayrou, dans son texte programmatique de Haut Commissaire du Plan (« Et si la Covid durait? »): « Ne serait-ce que pour assurer la soutenabilité financière de notre système de protection sociale... la nécessité doit s'imposer de reconstruire autant que possible un tissu d'entreprises industrielles, artisanales, agricoles, et de services qui fasse de la France, un pays créatif, productif et d'emplois. » Un pays vieillissant se doit de constituer un capital productif et investir. Le modèle à cet égard est le Japon, à la fois champion du monde de l'espérance de vie et de la dénatalité, au point que sa population a déjà perdu 2 millions par rapport à son pic historique. Mais l'archipel est également un laboratoire comme l'explique Frédéric Burguière, économiste spécialiste de l'Asie: « Depuis trente ans le Japon a complètement réadapté son économie. L'âge légal de la retraite est désormais compris entre 65 et 75 ans, le pays connaît le plein-emploi, il dégage des excédents extérieurs substantiels et ses efforts massifs de R&D (3,27 % du PIB) contribuent à avoir une industrie haut de gamme, ce qui est essentiel pour un pays vieillissant obligé de

miser sur une très forte productivité de sa main-d'œuvre. »

À l'opposé la France ne cesse d'accumuler les déficits extérieurs depuis 2003 et les multinationales françaises sont les championnes mondiales de la délocalisation. Les effectifs de leurs filiales à l'étranger représentent désormais 62% du total de l'emploi industriel en France (contre 38% en Allemagne), s'inquiète le think-tank public France Stratégie dans une étude récente. Cette force de frappe offshore est-elle un trésor pour nos vieux jours et le gage de dividendes rapatriés en France? Pas vraiment dans la mesure où 42,2% du capital des entreprises du CAC 40 sont détenus par des investisseurs étrangers selon la Banque de France.

UN PACTE PRODUCTIF ENTRE GÉNÉRATIONS

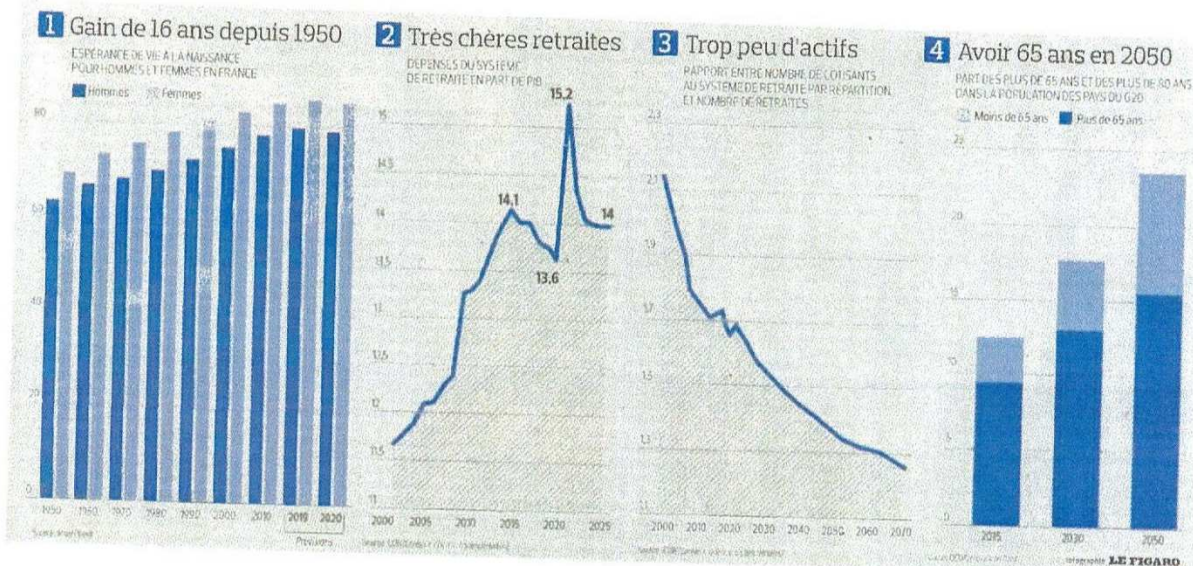
La crise sanitaire a remis au premier plan les conflits de générations. Le « quoi qu'il en coûte » ne privilégie-t-il pas les vieux alors que le COR nous rabêche que « le niveau de vie moyen des retraités est légèrement supérieur (de l'ordre de 2,9 %) à celui de l'ensemble de la population »? Question lancinante qu'Emmanuel Macron avait tranchée en avril 2019 à l'issue du « grand débat » post-« gilets jaunes », renvoyant les générations dos à dos: « On travaille moins dans la vie tout entière et moins rapporté à l'année. »

Le président se fondait sur une étude de l'OCDE indiquant que sur l'ensemble du cycle de vie, de la naissance à la mort, les

Français travaillent 634,8 heures par an, contre 715,8 heures en moyenne dans l'Union européenne et 1 048,5 heures en Corée. Quant aux jeunes Français de 15-24 ans, ils ne sont que 30,5% à avoir une activité professionnelle (42% dans l'OCDE). Puis « les comparaisons internationales montrent que la population des 15 à 64 ans est sous-employée mais aussi sous-qualifiée, au vu des différents tests comparatifs menés notamment par l'OCDE », rappelle l'économiste du CNRS André Masson dans la revue *Futuribles* (« Générations: solidarités et conflits »). Et enfin dans la troisième étape de la vie, le Français bénéficiera de sa retraite pendant vingt-cinq ans, cinq années de plus que la moyenne OCDE.

Au moment du bilan, le chef de l'État pourra se targuer d'avoir fait ce que ses deux prédécesseurs avaient rêvé en créant (2020) la « cinquième branche de la Sécurité sociale » consacrée à la dépendance. Reste à trouver un financement à la CNSA, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Sa présidente, Marie-Anne Montchamp, a proposé le mois dernier de relever de 0,28% la CSG au profit de la CNSA... L'intendance suivra? Le moteur productif, ressource en dernier ressort, en sera-t-il capable? ■

Jean-Pierre Robin
jprobin@lefigaro.fr



LUNDI 26 Avril 2021

Le plan grand âge se cherche une loi

MAJORITÉ Et si la crise du Covid permettait au projet de loi sur la dépendance de refaire surface... Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, veut le croire. Et le mettre à l'agenda de l'été 2021. Elle rencontre le premier ministre ce lundi pour évoquer le sujet. Et elle ne manque pas d'arguments. « Il y a de la place dans le calendrier parlementaire pour cette loi. C'est une vraie loi de transition démographique. Une loi qui doit nous pousser à avoir un nouveau regard sur nos aînés, à retisser les liens entre les générations. Nos anciens ne doivent pas être simplement perçus comme un coût pour la société. »

Promis en 2018 par le président de la République, mis en berne dans un premier temps par la crise des « gilets jaunes » puis par la fronde contre la réforme des retraites, littéralement oublié pendant l'épidémie, le projet de loi sur la dépendance, dont le montant s'élevait initialement entre 16 et 20 milliards, semblait enterré.

Au mois de septembre 2020, l'exécutif avait bien annoncé un « Laroque de l'autonomie » - du nom de l'un des pères de la Sécurité sociale - avant la fin de l'année et, au cours d'une visite dans un Ehpad du Loir-et-Cher, le chef de l'État avait à nouveau promis une loi « dans les prochains mois ». Mais c'était sans compter sur la deuxième et la troisième vague de l'épidémie et l'enlisement des dernières réformes du quinquennat.

Paradoxalement, à l'heure du plan de relance et de l'après-crise, la réforme pourrait sortir des cartons. « Lancer un plan grand âge est plutôt consensuel, la dépendance, c'est à la fois un vivier d'emplois, ça peut aussi faire office d'un projet ambitieux entre les générations - l'emploi pour les jeunes, la prise en charge pour les anciens », veut-on croire au ministère, où l'on reconnaît malgré tout que les métiers liés aux personnages âgés ne font guère rêver.

L'hécatombe vécue dans les Ehpad lors du premier confinement n'a guère changé la donne en mettant à jour les limites du vieillissement en établissements : personnels insuffisants, familles

Page 1 / 2

LUNDI 26 Avril 2021

endeuillées ne pouvant accompagner leurs proches dans la maladie et la mort, protocole sanitaire rigoureux avec interdiction des visites, sentiment que les Ehpad étaient des lieux d'enfermement.

La crise a agi comme un révélateur. Désormais, plus de 85 % des Français veulent vieillir à domicile. Il faut réinventer un modèle de prise en charge. « Je suis déterminée, confie la ministre, il faut, comme le font depuis dix ans les Danois ou les Québécois et plus récemment les Britanniques et les Allemands, changer notre perception du grand âge et investir pour amorcer le virage domiciliaire. » Autrement dit tout faire pour que les personnes qui le souhaitent soient aidées pour adapter leur logement à leurs handicaps et restent chez elles le plus longtemps possible.

Jean Castex, élu local, semble très réceptif sur le sujet. Il le connaît bien. « Quand j'ai été nommée, je n'ai pas mis dix minutes à le convaincre de donner une prime aux personnels des Ehpad et à ceux qui s'occupaient de personnes âgées à domicile comme le gouvernement l'avait fait pour les soignants. »

Aménager son habitat

Aujourd'hui, il y a en France 7 500 Ehpad dans lesquels vivent plus de 610 000 personnes. Il devrait y en avoir plus de 720 000 dans dix ans. Et c'est cette fuite en avant dans la construction d'Ehpad qui a un coût élevé. Désormais, entre l'enveloppe de financement prévue dans le plan de relance (2,1 milliards d'euros), le « Ségur de la santé » pour revaloriser les métiers et les salaires, et l'amélioration de l'habitat, le projet ne coûterait « plus » que 3 milliards d'euros.

Une campagne de communication va d'ores et déjà être engagée pour expliquer le changement de logique et inciter les jeunes à aller vers des métiers qui ont du sens. Une stratégie nationale pour définir les problèmes des aidants est aussi en cours d'élaboration.

De même que la réflexion sur l'ouverture des Ehpad vers l'extérieur ou la conception de lieux à mi-chemin entre domicile et établissements. Le projet de loi a-t-il ses chances ? Le temps législatif requis est court, une semaine au plus, dit-on au ministère, surtout si plusieurs sujets sont réglés dans le PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale).

Déterminée, Brigitte Bourguignon est consciente que le président songe aussi à la réforme des retraites et qu'il n'y aura pas de place pour les deux chantiers. Ses atouts ? Son sujet n'est pas clivant et il concerne tout le monde. Elle compte aussi sur la volonté réformatrice du président, le maître des horloges. En attendant, elle prépare la rédaction du projet de loi... Histoire de ne pas perdre de temps !

Auteur.e.s :
Christine Ducros et Albert Zennou

Page 2 / 2

Gisement d'emplois

L'intitulé du préprojet de loi a changé. Il ne s'appelle plus « grand âge et autonomie » mais « loi pour les générations solidaires ». Le message de M^{me} Bourguignon est clair : consacrer une loi aux seniors, c'est porter une réforme sociale pour la fin du quinquennat, ne serait-ce qu'en générant un gisement d'emplois pour les jeunes dans les métiers du maintien de l'autonomie.

Le 20 mai, ni Bruno Le Maire, ministre de l'économie, ni Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics, n'ont exprimé d'objection sur le coût de la réforme. La loi impliquerait un surcoût estimé à 3 milliards d'euros à l'horizon 2030. Soit 1,6 milliard pour le secteur des aides à domicile, et 1,4 milliard pour les mesures concernant les Ehpad. A ces dépenses serait affectée une quote-part de CSG existante, sans hausse d'impôts, conformément à l'engagement pris par l'exécutif sous la mandature.

Reste que certains acteurs du secteur redoutent une réforme dont l'ampleur et le périmètre financier ne seraient pas à la hauteur des besoins. « *Aucun projet de loi ne peut être ambitieux à la fin du quinquennat. Si jamais il était adopté, il y a peu de chances qu'il y ait une réforme ambitieuse en début du quinquennat* », s'inquiète un connaisseur du dossier. Marie-Anne Montchamp, présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, chargée depuis août de piloter la nouvelle branche « autonomie » de la Sécurité sociale, propose notamment dans un rapport sur son financement, remis en mars au Parlement, de réduire le coût des séjours en Ehpad pour les ménages. A ce stade, une telle mesure n'est pas évoquée par la ministre.

Dans son rapport pour une loi grand âge, remis en mars 2019, Dominique Libault évalue à 2,7 milliards d'euros d'ici à 2030 le coût pour l'Etat de la baisse du reste à charge pour les résidents en Ehpad. Quant au besoin de financement total d'une loi grand âge, il l'évalue à 9,2 milliards d'euros sur la période.

« *Nous avons les moyens de notre ambition* », rétorque M^{me} Bourguignon : « *4,5 milliards [d'euros] de mesures nouvelles* » pour le secteur sont déjà engagés par l'Etat, a-t-elle indiqué, le 12 mai, à l'Assemblée nationale. Raison pour laquelle, plaide-t-elle, la loi qu'elle prépare nécessite une enveloppe inférieure aux chiffres des rapports sur le sujet, remis au gouvernement depuis 2019.

Emmanuel Macron doit soupeser l'opportunité politique d'un texte en faveur du grand âge en fin de quinquennat. La question a été soulevée par un ministre, jeudi, autour de la table. La réunion a aussi été l'occasion d'évoquer la liste des textes de loi en instance d'être adoptés : la réforme de l'assurance-chômage, la loi « 4D » pour les territoires. Sans oublier la réforme des retraites, sur laquelle Bercy ne souhaite pas faire l'impasse. Une pléthore de textes pour une étroite fenêtre de tir parlementaire en septembre.

Actuel président du conseil national du PS, M. Broussy observe « un monde HLM (...) bien plus conscient du sujet du vieillissement » qu'en 2013 mais il rappelle que « près de la moitié » de ses locataires de plus de 60 ans « n'a pas d'ascenseur » contre « 36 % dans le parc privé ». M. Broussy constate que « la transition démographique » est la grande « absente de tous les programmes de revitalisation territoriale » de l'Etat qui permettent aux collectivités de recevoir des aides publiques. Les programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » pourraient permettre, écrit la députée (LRM) du Loiret, Caroline Janvier, dans un courrier à M^{me} Gourault en janvier, de financer « planimétrie des trottoirs, signalisation et éclairage public, accès aux arrêts de transport ou installation de bancs publics ». « Eh bien allons-y ! », s'exclame M. Broussy.

Rien ne doit être négligé pour que la ville devienne « bienveillante » pour les seniors : toilettes publiques, bancs publics en nombre, Aribus ombragés et jusqu'aux espèces d'arbres aux feuilles persistantes pour éviter les trottoirs glissants... rappelle le cofondateur du think tank Matières grises, consacré aux enjeux du grand âge. M. Broussy propose d'intégrer une « prime » aux entreprises « qui pensent la question des fragilités » dans les appels d'offres de mobilier urbain. Un piéton sur deux qui meurt a plus de 65 ans, rappelle-t-il. Les habitants âgés sont « plus insécurisés que les autres par l'essor des mobilités douces [vélos et trottinettes] ». M. Broussy appelle les opérateurs de transports en commun à concevoir une « billétique » spéciale pour les seniors.

Il serait « illusoire d'inscrire ces politiques » du vieillissement « dans l'agenda », écrit M. Broussy sans une impulsion qui viendrait de l'Etat. Aussi préconise-t-il la création d'un comité interministériel de la transition démographique qui ferait chaque année le point sur la feuille de route de chaque ministère sur le dossier du vieillissement. Ajoutant que ce comité n'aurait d'autorité que s'il est rattaché au premier ministre.

MERCREDI 26 Mai 2021

Des pistes pour aider les seniors à éviter la dépendance

Alors que la loi autonomie cherche toujours son financement, l'Institut Montaigne formule 12 propositions pour les aider à mieux vieillir.

SOCIAL Face au vieillissement de la population, tous les gouvernements promettent, sans le faire, une loi pour l'autonomie des personnes âgées. Emmanuel Macron s'était lui aussi engagé à faire une grande loi, qui a été reportée à plusieurs reprises, et reste en suspens alors que Matignon a encore réuni jeudi dernier les ministres concernées : Brigitte Bourguignon (Autonomie), Emmanuelle Wargon (Logement) et Jacqueline Gourault (Territoires). Tous se heurtent au même écueil : le coût d'une telle réforme, estimé à 10 milliards d'euros supplémentaires à moyen terme. Pour faire avancer le sujet, l'Institut Montaigne formule 12 recommandations et prône une nouvelle approche dans un rapport « Bien vieillir : faire mûrir nos ambitions », publié ce mercredi, et dont Le Figaro a eu la primeur.

Plutôt que de gérer la perte d'autonomie, il faut tout mettre en œuvre pour l'éviter. « On peut faire fondre l'iceberg de la dépendance. Pour cela notre système de santé doit passer d'une logique de prise en charge curative et hospitalo-centrée à une approche reposant sur la prévention et le maintien à domicile », indique Bénédicte Garbil, directrice générale France de l'entreprise américaine Edwards Lifesciences, et coprésidente du groupe de travail. « Les gériatres affirment qu'avec des mesures de prévention simples mais bien pensées, on peut réduire de moitié les situations d'entrée en dépendance », conforte Delphine Mallet, directrice Silver économie et santé du groupe La Poste, autre coprésidente.

Il serait ainsi possible d'avancer par une série de mesures, qui ne nécessitent pas de grande loi ni de gros moyens, et peuvent être inscrites dès l'automne dans le prochain budget de la Sécu, assurent-elles. « On a veillé à ne pas faire de propositions trop coûteuses. Le bien vieillir, c'est un investissement, qui évite d'autres dépenses, alors que la perte d'autonomie est un sujet de financement compliqué qui agit comme un repoussoir », indique

Bénédicte Garbil. Cela passe par exemple par la mise en place d'une consultation longue systématique, chez le médecin généraliste, à des âges clés : départ en retraite, 65 ans, 70 ans. Cela permettrait de vérifier la vision, l'audition, la nutrition, de suivre les maladies chroniques, ou détecter de l'ostéoporose qui peut entraîner des chutes. Or les chutes à domicile sont responsables de 10 000 décès par an !

« Check-up » santé

« Il faudrait généraliser pour tous un check-up bien vieillir, avec une liste d'exams définis par la HAS, permettant de détecter tôt d'éventuelles fragilités et éviter l'entrée en dépendance », explique Delphine Mallet. Le rapport propose ainsi d'instaurer une règle d'or attribuant 1 euro de dépenses en faveur de la prévention de la perte d'autonomie pour 10 euros de dépenses curatives. Pour les plus modestes qui sont souvent éloignés des soins, « on peut envisager un bonus retraite s'ils suivent le parcours prévention, par exemple +5 % sur le minimum vieillesse, soit un coût de 170 millions d'euros », indique Delphine Mallet.

L'autre difficulté majeure reste la valorisation de la contribution des seniors à la société. « Les seniors, c'est 60 % des maires des petites communes, 40 % des conseillers départementaux, 50 % des présidents

d'association », rappelle Delphine Mallet. Pour aller plus loin, l'Institut Montaigne propose d'étendre aux retraités le compte personnel de formation (CPF) dont bénéficient les actifs. « Quand un senior prend la direction d'une association, il a besoin de se former. Quand il est lui-même aidant de ses propres parents dépendants, cela aussi s'apprend », explique Bénédicte Garbil.

Autre piste : autoriser la retraite progressive, qui n'est aujourd'hui possible que pour les non-cadres. Cette mesure consensuelle, inscrite dans la réforme des retraites aujourd'hui ensablée, permettrait à de nombreux seniors de se maintenir en activité en réduisant le rythme. Ou encore créer un guichet unique pour adapter le domicile au vieillissement. Mais aussi labelliser les villes « amies des aînés », qui investissent sur l'aménagement des trottoirs, les transports, les animations, bancs publics, etc.

Enfin, l'Institut Montaigne insiste sur la nécessité de se doter d'indicateurs précis à atteindre à l'horizon 2030 : améliorer l'espérance de vie en bonne santé d'un an par exemple, ou réduire de moitié les chutes à domicile. « Il est indispensable d'avoir une grille d'analyse de l'action publique basée sur des objectifs chiffrés si l'on veut avoir des priorisations et mettre en place des plans d'action », conclut Bénédicte Garbil. ■

MARIE-CÉCILE RENAULT

Notre système de santé doit passer d'une logique de prise en charge curative et hospitalo-centrée à une approche reposant sur la prévention et le maintien à domicile

BÉNÉDICTE GARBIL,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
FRANCE D'EDWARDS
LIFESCIENCES

MARDI 4 Mai 2021

Le Défenseur des droits dénonce de graves atteintes à la liberté dans les Ehpad

L'institution a reçu des centaines de saisines sur des problèmes en maison de retraite durant la crise sanitaire.

PERSONNES ÂGÉES Le Défenseur des droits tire la sonnette d'alarme sur « le respect des droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en Ehpad », dans un rapport dévoilé mardi. Privations de liberté des résidents, maltraitance institutionnelle, manque de moyens et de personnel soignant : les dysfonctionnements dans l'accompagnement des aînés en maison de retraite ne datent pas d'hier. Mais, depuis le début de la pandémie, l'autorité indépendante dirigée par Claire Hédon se dit « particulièrement interpellée » sur les atteintes aux droits et libertés des résidents, à commencer par « leur droit au maintien des liens familiaux », « leur liberté d'aller et venir » et « le respect de leur consentement ».

Sur les six dernières années, le Défenseur des droits indique avoir instruit plus de 900 réclamations de personnes contestant les modalités de leur accompagnement ou celui d'un proche dans ces structures. Ces saisines montrent que la maltraitance n'est pas seulement le fait d'actes isolés mais découlent surtout « des carences de l'organisation » liées à la « pénurie de personnel », à la « rotation importante et l'épuisement des professionnels ».

« Parloir » de prison

Durant cette année de crise sanitaire, le nombre de saisines s'élève à 211. Deux d'entre elles émanent de collectifs représentant quelque 300 familles. Face à l'ampleur du phénomène, l'institution a enquêté plus avant en sollicitant un état des lieux des réclamations et signalements adressés aux agences régio-

nales de santé (ARS) et la synthèse des inspections réalisées dans les maisons de retraite depuis trois ans.

« Il est à noter que nombre de personnes résidant en Ehpad n'ont jamais pu sortir de leur établissement depuis le mois de mars 2020 », alerte l'institution. Les contacts avec le monde extérieur et les échanges avec leurs proches sont également « limités » depuis cette date. Premières victimes du Covid-19, les aînés fragiles ont certes fait l'objet d'une vigilance particulière mais leur droit à la vie privée et familiale a été « grandement entravé au cours de la crise sanitaire », et ce de façon « bien plus importante que pour le reste de la population ».

Aujourd'hui encore, malgré la vaccination massive en Ehpad et les nouvelles recommandations du ministère de la Santé, l'interdiction de sortie de résidents, même vaccinés, « a été maintenue dans un certain nombre d'établissements ». Ces restrictions sont jugées « gravement attentatoires à la liberté d'aller et venir » et ne peuvent être « laissées à la seule appréciation des directions d'Ehpad », avertit l'institution. Les limitations de visites ont été vécues comme une injustice par certaines familles. « Nombreux sont les établissements, objets de réclamations, dans lesquels les visites n'ont été possibles qu'à une faible fréquence » et ce dans des conditions comparées par les familles à celles d'un « parloir » de prison, décrit le rapport. Une part des réclamations reçues par le Défenseur

des droits fait d'ailleurs état « de la dégradation majeure de l'état psychologique et/ou physique des personnes résidant en Ehpad » et décrit

des personnes âgées « ayant perdu le goût de la vie, souffrant de dépression, exprimant le sentiment d'être emprisonnées ». En outre, des résidents ont souffert de l'absence de continuité des soins, voire de difficultés d'accès aux urgences, y compris pour des patients dans un état grave.

Contention physique

Ces entraves aux droits et libertés des aînés en maison de retraite sont liées à un recours accru au « droit souple » durant la pandémie, pointe le rapport. La consigne d'interdiction de sortie des personnes résidant en Ehpad, délivrée par le ministère de la Santé, n'a ainsi fait l'objet d'aucune mesure d'ordre législatif ou réglementaire qui en fixe les limites.

Au-delà de cette période, l'institution alerte sur les pratiques de contention physique, comme l'attachement et de contention médicamenteuse par sédation. Pour mettre de l'ordre dans ces pratiques « répandues en Ehpad sur tout le territoire » et « sans prescription médicale, sans limite dans le temps », l'institution réclame une mission de l'Inspection générale des affaires sociales.

Ce constat sévère sur les Ehpad est assorti de 64 recommandations au ministère de la Santé, aux agences régionales de santé, à la Haute Autorité de santé ou encore aux conseils départementaux pour améliorer l'accompagnement des aînés. Reste à savoir si certaines mesures pourraient être intégrées dans une future loi ou un plan grand âge. ■

AGNÈS LECLAIR @AgnèsLeclair

LUNDI 17 Mai 2021

Des familles dénoncent les « Ehpad prisons »

Des proches de résidents déplorent les «abus de pouvoir» de directeurs et le manque de fermeté du gouvernement

Premiers vaccinés, mais pas premiers déconfinés. Le «chemin des retrouvailles» que Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, affirme vouloir ouvrir, depuis le 13 mars, se révèle semé d'embûches. Alors que la très grande majorité des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est vaccinée – même si Santé publique France n'a pas mis à jour les statistiques depuis le 18 avril après avoir reconnu des erreurs de calcul –, le gouvernement est confronté à la colère de nombreuses familles. Elles dénoncent le grand écart entre les encouragements de l'exécutif à ouvrir les portes et les réflexes de prudence des établissements.

Pour faire pièce aux critiques des usagers, le ministère de la santé a publié un nouveau protocole à l'intention des Ehpad, qui s'appliquera le 19 mai. Le document «fuit désormais de la liberté d'aller et venir la règle et des mesures de restriction l'exception», a expliqué M^{me} Bourguignon, mercredi 12 mai. Le document demande que «chaque direction d'établissement porte une attention forte aux droits et libertés individuels des personnes accompagnées». «Les visites doivent ainsi pouvoir être garanties (...). La direction élabore des mesures proportionnées de gestion de l'épidémie après consultation des résidents, des familles et des professionnels.»

Le document a pour objectif de mettre fin aux «situations abusives», selon M^{me} Bourguignon. «On ne peut plus entendre que les visites ne sont pas autorisées en chambre, alors que c'est prévu. Nous ne pouvons plus entendre non plus que les sorties sont interdites, alors que la liberté d'aller et venir, elle est pour tous les citoyens», a-t-elle martelé au micro de RTL, le 12 mai. Son cabinet estime cependant que «seuls 10 % des Ehpad» sur 7000 au total s'obstinent à maintenir des règles trop strictes.

Mais, sur le terrain, le ressentiment des familles est profond: près d'une quinzaine de collectifs, dont la plupart se sont montés ces dernières semaines, dénoncent les «Ehpad-prisons» et les «abus de pouvoir» des directeurs. Ces associations ont trouvé un écho et un relais auprès de la Défenseure des droits, Claire Hédon, dont le rapport publié le 4 mai met en exergue l'accentuation de-

puis la crise des «atteintes aux droits et libertés des résidents, plus particulièrement leur droit au maintien des liens familiaux, leur liberté d'aller et venir et le respect de leur consentement».

A la tête de l'association Touche pas mes vieux, Patrick Collardot affirme avoir reçu plus d'une centaine de témoignages de familles depuis le mois de mars. Quasiement toutes témoignent sous le sceau de l'anonymat par «peur de rétorsions» des chefs d'établissement sur leur parent. «Pourquoi nous avoir fortement conseillé de les vacciner (...) pour pouvoir uniquement les sortir autour de l'établissement? s'interroge, dans un mail, le 7 mai, la fille d'un résident d'un Ehpad près de Rennes. Le directeur se cache derrière des directives de l'agence régionale de santé (ARS). J'ai appelé l'ARS d'Ille-et-Vilaine, qui se cache derrière la décision du directeur de l'Ehpad. Personne ne prend ses responsabilités.» En Vendée, «un Ehpad a interdit les visites en chambre jusqu'au 2 mai, l'autre, distant de 7 kilomètres, les autorise depuis le 27 mars. Pourquoi une telle différence de traitement?», s'indigne la fille d'une résidente qui vit au sud de Cholet (Maine-et-Loire).

Stratégie ambiguë de l'exécutif

Dans les Côtes-d'Armor, «[l'Ehpad de] ma mère a enfermé dans leur chambre, sans sortie aucune, repas compris, et totalement privé de visites» tous les résidents vaccinés pendant trois jours du 16 au 19 mars «au motif que des per-

sonnels non vaccinés avaient été testés positifs», rapporte, dans un

mail du 8 mai, une autre fille de résidente. «On a enfermé les vaccinés pour les mettre à l'abri des non-vaccinés: de qui se moque-t-on?», demande-t-elle.

Katell Fougère (un pseudonyme) coanime le collectif Ehpad famille Bretagne. Elle affirme avoir été contactée par 150 familles depuis deux mois. Toutes dénoncent la difficulté d'accéder à leur proche en Ehpad.

Si l'«arbitraire» des directeurs est le premier grief, le gouvernement est accusé d'avoir échoué à y mettre un terme. Le ministère a «communiqué mi-mars pour laisser croire aux familles que les portes allaient s'ouvrir en grand. D'où la déception qui a conduit tout droit à des conflits», tempête Claudette Brialix, présidente de la Fédération nationale des associations et amis de personnes âgées et de leurs familles (Fna-pae). L'incompréhension vient, à ses yeux, des «ambiguïtés» de la stratégie de l'exécutif.

«Depuis le début de la crise sanitaire, les Ehpad n'ont pas bénéficié des mêmes mesures que le reste de la population sur la question des restrictions des libertés», décrypte Anne-Sophie Moutier, juriste et consultante en droit de la santé et médico-social.

Contrairement à l'état d'urgence sanitaire, les consignes du ministère – qui ont concerné la liberté d'aller et venir dans les Ehpad – n'ont fait l'objet d'aucune loi, d'aucun décret. Les annonces

du gouvernement sur ce secteur, à commencer par celle de l'arrêt des visites en Ehpad le 11 mars 2020, n'ont été que des «recommandations». Une exception qui découle, explique le cabinet de M^{me} Bourguignon, du code de l'action sociale et de la famille (CASF), qui confie au seul directeur d'Ehpad le pouvoir de décider des déplacements des résidents, contrepartie de leur responsabilité pénale en cas de poursuites des familles.

Le gouvernement aurait-il pu être plus directif? Il aurait alors fallu que la loi sur l'état d'urgence sanitaire de mars 2020 modifie les articles du CASF.

Effets pervers du «droit souple»

Le rapport de la Défenseure des droits souligne les effets pervers du choix du «droit souple». L'ab-

sence de cadre législatif ou réglementaire a engendré la diversité des situations d'un Ehpad à l'autre dans un même département, voire une même ville. Sans règle légale, impossible d'exercer un contrôle. Pratiquement, les familles ont été dépourvues de moyens de recours.

Pour l'association Touche pas mes vieux, seule «une loi qui se substitue aux protocoles sanitaires qui n'encadrent pas les pouvoirs des établissements» permettra que «le droit de privation de liberté soit accompagné de garanties de transparence, de traçabilité, de concertation et de recours possibles». Avec quatorze autres collectifs, elle encourage depuis avril les familles à plaider par écrit le dossier auprès du président de la République.

Claire Hédon, la Défenseure des droits, suggère également «d'adopter un cadre juridique spécifique» pour les Ehpad et de «limiter le recours au droit souple pour toute mesure attentatoire aux droits et libertés des personnes accueillies».

M^{me} Bourguignon a plutôt retenu une autre proposition du rapport. Elle s'est prononcée, le 6 mai, en faveur de la création d'un «référé consentement», désigné parmi les résidents de l'Ehpad ou leurs proches. Il s'investirait «dans la résolution de difficultés rencontrées entre l'établissement et un résident».

«Une absurdité!», réagit M^{me} Brialix au nom de la Fna-pae. Comment voulez-vous que quelqu'un soit suffisamment masochiste pour s'improviser médiateur dans un Ehpad au risque de prendre des coups sans aboutir? Je lui souhaite bien du courage!

Juriste, M^{me} Moutier est tout aussi perplexe. Un médiateur extérieur à l'Ehpad ou le recours plus Iréquent «à la personne qualifiée» nommée par les ARS pour arbitrer les différends entre usagers et établissements lui paraissent de meilleures pistes. Le gouvernement n'entend pas braver les Ehpad. Mettre en chantier une réforme qui limiterait le pouvoir des directeurs serait une provocation après la crise qu'ils ont traversée. ■

BEATRICE JEROME

Le coin littérature

MIGUEL BONNEFOY



Ecrivain franco-vénézuélien, né en France, grandit au Vénézuéla et au Portugal. A partir de l'année 2009, il remporte divers prix en France et à l'étranger

2013 prix du jeune écrivain pour *Icare* et autres nouvelles

- 2015 finaliste du prix Goncourt pour *le voyage d'Octavio*

2017 finaliste du prix Fémina pour *Sucre noir*

- 2020 figure sur la liste du prix Goncourt

HERITAGES

Le livre a été écrit au cours de son séjour à la villa Médicis en 2018/2019 et édité en 2020 par les éditions Payot&Rivages.

Pourquoi ce choix, il résulte d'une part du batage dans les médias et la presse spécialisée, d'autre part du fait que l'action se passe au Chili en raison de l'intérêt que je porte à ce pays depuis la dictature Pinochet (1973).

Le roman est à la fois une saga familiale, une fresque historique et un roman d'aventure.

En 1873, suite aux ravages du phylloxera, un vigneron du Jura ruiné, décide de tenter une autre vie en Californie qui déjà à cette époque faisait du vin, avec pour seul bagage un pied de vigne rescapé.

Au cours de la traversée (le canal de Panama n'existait pas encore) une épidémie se déclare et il est débarqué dans le port de Valparaiso au Chili. Sans ressources, il s'enfonce dans le pays et recommence une vie de vigneron, fait

fortune et s'installe à Santiago du Chili. Il fonde une famille, trois fils naissent. Ils s'engageront dans la grande guerre, un seul en reviendra grièvement blessé, autant physiquement que psychologiquement. Seules les pratiques chamaniques lui permettront de retrouver un semblant d'apaisement. Il fonde à son tour une famille, une fille va naître qui deviendra la première aviatrice chilienne engagée durant la deuxième guerre mondiale. Parallèlement, la famille prospère par la création d'une fabrique d'osties. Cette fille aviatrice va elle-même devenir une mère célibataire, provoquant un grand scandale dans cette société bourgeoise ultra catholique. Son fils devenu jeune adulte prendra conscience des inégalités sociales au travers des conditions de travail de la fabrique d'osties et d'un mentor, contremaître de la fabrique. Il se politise, adhère au MIR, parti politique d'extrême gauche chilien, animé par le neveu de S.Allende, qui

comprend essentiellement des syndicalistes et des étudiants. Lors du coup d'état, il sera arrêté et torturé et ne devra sa libération qu'à sa mère l'aviatrice et à son passeport français. Il obtient l'asile politique en France. La boucle est bouclée, il part dans le Jura à la recherche de ses origines.

Il ne s'agit là que des grandes lignes de ce roman qui foisonne de personnages secondaires, pittoresques à souhait, de contes et légendes issus des tribus

indiennes Mapuches, de descriptions de la nature andine, des moeurs de cette société coloniale qui tente d'imposer son mode de vie, en un mot d'une épopée lyrique et parfois débridée.

On peut considérer l'auteur comme un grand conteur, certains critiques le qualifie de conteur d'exception, ce n'est pas mon cas, n'est pas Gabriel Garcia Marquez qui veut.... De plus, et même si j'ai pris beaucoup de plaisir à lire ce roman, je n'apprécie pas son style, trop de facilités.

